

ACTES SEMIOTIQUES

Direction d'ajustement ou qualité de présence.

Sur la caractérisation des états intentionnels pour la taxinomie des actes de langage et la typologie des modalités

Direction of fit or quality of presence.
On the characterization of intentional states for the taxonomy of speech acts and the typology of modalities

Sémir Badir

FNRS – Université de Liège

Résumé : Comment distinguer entre facultés de l'esprit, états mentaux ou, selon une définition plus restrictive, états intentionnels ? Les critères manquent pour les définir et les différencier, de sorte que leur liste demeure ordinairement ouverte : croyance, intention, désir, conviction... J. Searle a fait un pas vers la résolution de cette question. Le critère de la direction d'ajustement, d'abord appliqué aux actes illocutoires, a été mis par la suite au service d'une classification des états intentionnels. Il a également été employé en vue d'une étude linguistique des modalités. À la même période, A.J. Greimas a conçu des modes d'existence qui ne sont pas sans rapport avec les états intentionnels. Une rencontre entre pragmatique et sémiotique est ainsi entrevue au sujet des états intentionnels. Le présent article entend examiner quelques-uns des fondements théoriques propres aux deux approches. On y suggère notamment d'emprunter à la théorie des actes de langage le concept de force afin de consolider la théorie des modes d'existence.

Mots clés : acte de langage, direction d'ajustement, état intentionnel, état mental, faculté de l'esprit, force intentionnelle, mode d'existence, présence, modalité

Abstract: How can we distinguish between psychological states, mental states or, according to a more restrictive definition, intentional states? There is a lack of criteria for defining and differentiating between them, so the list usually remains open-ended: belief, intention, desire, etc. J.R. Searle took a step towards resolving this question. The criterion of direction of fit, first applied to illocutionary acts, was later used to classify intentional states. It has also been used for a linguistic study of modalities. At the same time, A.J. Greimas developed the concept of modes of existence, which are not unrelated to intentional states. A bridge between pragmatics and semiotics can thus be envisaged about intentional states. This article examines some theoretical foundations of the two approaches. In particular, it suggests borrowing the concept of force from the theory of speech acts in order to strengthen the theory of modes of existence.

Keywords: direction of fit, intentional force, intentional state, mental state, modality, mode of existence, presence, psychological state, speech act

1. Problématique

Les liens à faire entre les actes de langage, les états mentaux et les modalités ne sont pas parfaitement clairs. Il est bien malaisé de s'en faire une vue d'ensemble parce que ces objets sont investis selon plusieurs pratiques du savoir dont les principales sont la philosophie, la linguistique et la psychologie et qu'en chacune de ces pratiques ils sont vecteurs de ramification d'intérêts et de compétences.

La philosophie analytique a plutôt porté son attention vers les modalités. C'est la spécialité, évidemment, de la logique dite « modale », mais on trouve des prolongements de la théorie logique des modalités dans des approches pragmatiques touchant à divers champs d'étude (épistémologie, philosophie de l'esprit, métaphysique, pragmatique des implicatures) où elle rencontre des actes de langage et sert de point d'appui argumentatif à la description d'états mentaux. De son côté, la philosophie du langage s'est dédiée, comme on sait, à la mise en valeur et à l'étude d'actes de langage, sans que le recours à une conception élaborée des modalités paraisse nécessaire¹. Par ailleurs, John Searle a poursuivi l'étude des actes de langage (Searle 1972) par celle des états mentaux (Searle 1985), posant entre eux un lien si ferme que la distinction de classes d'actes de langage se trouve fondée sur celle de types d'états mentaux.

En sciences du langage, pareillement, les intérêts pour les modalités et les actes de langage se distribuent sur des branches différentes de ce domaine d'études, à savoir syntaxe et sémantique lexicale pour ce qui touche aux modalités, pragmatique, pour les actes de langage. L'incidence des modalités sur les actes de langage est parfois présente dans les travaux de pragmatique linguistique², sans pour autant qu'elles paraissent déterminantes pour leur définition. Les états mentaux échappent, comme il se doit, à l'orbe des compétences linguistiques, quoiqu'il soit fait appel à leur variété et à leurs fonctions pour rendre compte des types de modalités non moins que des classes d'actes de langage. En fait, la plupart du temps, les linguistes se réfèrent aux théories philosophiques (sur les modalités comme sur les actes de langage) quand ils allèguent des états mentaux dans la description sémantique de faits linguistiques, en langue comme en discours.

Laurent Gosselin, linguiste français instigateur d'une théorie générale des modalités qui me paraît être, à ce jour, la plus développée et parmi les mieux informées (Gosselin 2010 & 2024), fait remonter l'origine du concept de modalité à Aristote, remarquant que son application, aux yeux des commentateurs antiques, s'est trouvée disséminée parmi plusieurs des écrits aristotéliens ainsi que selon plusieurs champs praxéologiques : dans la *Métaphysique*, la pratique de la connaissance avec les modalités dites « aléthiques » (relatives à la valeur de vérité de l'énoncé : nécessaire, possible, contingent, impossible), mais aussi, dans la *Rhétorique*, les pratiques de persuasion avec les modalités dites « déontiques » (relatives à la norme : convenable, permis, obligatoire) et « bouliques » (relatives aux désirs : agréable, désagréable). Or il est frappant de constater que ce partage des modalités entre différentes pratiques discursives – impliquant de manière régulière des formes discursives particulières – est aussi celui qui fonde la différence principale, dans la première théorie des actes de

¹ Ludwig Wittgenstein est souvent cité comme un précurseur de la théorie des actes de langage, et aussi comme un penseur des états mentaux, mais les modalités ont échappé, semble-t-il, à l'orbe de ses intérêts, alors même que le *Tractatus logico-philosophicus* pose un socle à partir duquel la logique modale va se développer (voir Schang 2014).

² Quelques exemples : Grumbach (1979), Gorshkova-Lamy & Ruchot (2020), Murray (2021).

langage de John L. Austin (1970), entre les énoncés constatifs (qui ont une valeur de vérité) et les énoncés performatifs (qui ont une valeur de « félicité ») et, dans les reformulations qu'en a proposées John R. Searle (1972), entre les actes assertifs (qui sont satisfaits quand ils sont vrais) et les actes directifs ou promissifs (qui sont satisfaits, quant à eux, lorsqu'ils correspondent aux désirs ou aux intentions exprimés par le locuteur). Et – ceci dit en guise de témoignage pour l'observation générale avancée à la fin du précédent paragraphe – Laurent Gosselin établit une typologie des types de modalités en empruntant à Searle un critère, concernant la « direction d'ajustement » (on va y venir), qui a servi à ce dernier à élaborer une taxinomie des actes de langage.

Il existe ainsi des allers-retours entre l'étude des modalités et celle des actes de langage, comme entre réflexion philosophique et étude linguistique, où se rencontrent inévitablement des considérations sur une différence à poser entre divers états mentaux, soit dans une visée praxéologique (des états mentaux distincts selon qu'est visée la connaissance ou la persuasion) soit dans une visée plus directement psychologique.

Ces connexions apparentes se font sans qu'on trouve des correspondances nettes entre les classes d'actes de langage et les types de modalités. Or la base de ces classements, à savoir la distinction entre différents états mentaux, reste éminemment fragile. Elle est *déduite* des différences mises en évidence entre classes d'actes de langage et entre types de modalités plutôt qu'établie en toute indépendance de ces objets. Les états mentaux sont en effet inobservables en tant que tels. Ils servent seulement d'hypothèses spéculatives pour l'explication de faits linguistiques (comme d'ailleurs pour l'explication de faits non linguistiques, principalement, des comportements et des interactions). Pour ne rien arranger, ni les actes de langage ni les modalités ne sont eux-mêmes directement observables. Ce que le philosophe comme le linguiste se donnent à observer, ce sont des énoncés dans lesquels ils déduisent, par l'analyse, des actes de langage (plus précisément, des actes illocutoires) et des modalités. Et la variété des formes linguistiques susceptible de manifester telle modalité ou tel acte de langage est souvent soulignée par les théoriciens, donnant à entendre que cette variété n'est pas maîtrisable. La taxinomie des actes de langage, la typologie des modalités et la caractérisation de différents états mentaux sont donc appelées à demeurer des théories infalsifiables.

Cette dernière affirmation, je suppose, ne surprendra pas grand monde. Il est temps que j'annonce ce que je compte faire dans cet article, ce qui permettra de donner un sens à la façon dont j'ai problématisé le champ, surexploité mais, à vrai dire, guère productif, de la présente étude. Je me propose de plaider en faveur de la conception des états mentaux développée dans la théorisation sémiotique des modalités. Pour faire un peu de place à cette conception, je vais chercher, pour commencer, à déforcer l'utilisation que Searle en fait dans sa taxinomie des actes de langage. Ainsi que je l'ai indiqué, en effet, cette utilisation ne sert pas uniquement à la taxinomie des actes de langage mais également à la typologie des modalités, puisqu'elle a été reprise par la plupart des linguistes qui se sont penchés sur la question. En amoindrissant la plausibilité des distinctions relatives aux états mentaux en guise de critère de classification parmi les actes de langage, leur application à la typologisation des modalités en paraîtra également diminuée. Cette critique prendra de la place : elle constitue la première partie de mon article. Dans la seconde partie, je reprendrai la réflexion sur les états mentaux à partir de l'approche sémiotique des modalités. La rencontre avec la pragmatique philosophique n'en sera pas rompue puisque le concept de force, tel qu'il est mis à contribution dans le concept de force illocutoire, pourra améliorer

l'intelligibilité de cette théorisation, tout en créant une complémentarité entre pragmatique et sémiotique certainement bienvenue. En conclusion, il ne sera pas prétendu que les liens entre actes de langage, états mentaux et modalités sont élucidés, mais j'inviterai à en reprendre l'examen par la voie nouvelle que propose la théorie sémiotique, par-delà les sensibilités théoriques inhérentes aux écoles et champs disciplinaires.

2. La taxinomie des actes de langage de J. R. Searle : une critique

La taxinomie des actes de langage que Searle présente au premier chapitre de *Sens et expression* (1982) a fait l'objet de critiques nombreuses mais éparses, fréquentes quoique non décisives. Il leur manque un caractère systématique que possèdent, en revanche, la justification par laquelle Searle défend sa taxinomie comme, en général, les formes d'argumentation qu'il déploie dans ses articles et ouvrages.

Je me propose d'examiner chacun des critères qui servent à la justification de la taxinomie, puis les classes d'actes de langage ainsi constituées, afin de mettre en évidence les points de faiblesse du système argumentatif qui les soutient.

Je présume que mon lecteur ou ma lectrice a une connaissance au moins sommaire de la théorie des actes de langage. Je tiens simplement à rappeler que la position de Searle entend se distinguer de celle d'Austin, comme aussi de celles des linguistes qui se sont adonnés à l'étude des actes de langage, par la prépondérance accordée au sujet locuteur dans leur constitution³. Seul un sujet est capable d'accomplir un acte. On comprend à partir de là que l'intervention des états mentaux va se révéler décisive pour déterminer ce qui est acte de langage et ce qui ne l'est pas, à quel type d'acte on a affaire et si, oui ou non, son accomplissement est satisfaisant. À chaque fois, l'*intention* du sujet est indispensable : pour dire ce qu'est l'acte, pour l'accomplir et pour sanctionner sa réussite. Évidemment, il est supposé par Searle que lui-même est susceptible de se substituer à ce sujet locuteur, c'est-à-dire de faire comme si c'était lui qui avait cette intention, et qu'il en est de même pour ses lecteurs⁴. C'est pourquoi, ainsi qu'il en est prévenu (Searle 1982 : 43), sa théorie est basée sur des phrases dont le verbe est à la première personne du singulier et au temps présent.

2.1. Le but de l'acte

Le premier critère que Searle avance pour classer les actes de langage concerne le but de l'acte. Ce but, dit-il, diffère selon les actes et en constitue la condition essentielle. Il n'y a pas d'objection à faire cela. On ne voit pas cependant en quoi la variation des buts puisse être utile à la différenciation de classes d'actes. Les quelques mises en situation que Searle donne aussitôt après avoir énoncé le critère ne donnent à voir des différenciations utiles que si l'on présuppose qu'elles le soient. Il est évident que le

³ Le différend avec les linguistes qu'il manifeste, dans le dernier chapitre de *Sens et expression* (« Les actes de langage et la linguistique d'aujourd'hui »), par le biais d'une critique de deux articles de linguistique parus après son livre *Les actes de langage*, est justement focalisé sur la place du sujet locuteur dans l'analyse.

⁴ Cette position de principe est rappelée explicitement au début du chapitre portant sur les actes de langage indirects. Dans la citation qui suit, je mets entre crochets la visée théorique à laquelle se rapporte chaque proposition et pour laquelle, chaque fois, c'est le verbe « a l'intention » [*intends*] qui est employé : « le locuteur a l'intention de produire chez l'auditeur un certain effet illocutoire [sanction de l'acte], et il a l'intention de produire cet effet en faisant reconnaître par l'auditeur son intention de le produire [détermination de l'acte] ; en outre, il a l'intention de faire reconnaître cette intention par l'auditeur en vertu de la connaissance que celui-ci possède des règles gouvernant l'énonciation de la phrase [accomplissement de l'acte] » (Searle 1982 : 71).

but de tout acte de langage est simplement la satisfaction de son contenu propositionnel (en termes d'accomplissement ou de vérité). Il suffit que ce contenu soit, à tel moment que l'acte détermine, à savoir un moment passé, présent ou futur, l'état de choses visé pour que l'acte atteigne son but. Comme les états de choses varient infiniment dans le monde, comme les contenus propositionnels qui les expriment sont différenciés en raison de cette variation, les buts des actes varient et diffèrent les uns des autres, mais sans recevoir d'eux un principe de classement. Les paraphrases proposées en vue de différencier les actes de langage que représentent un ordre, une description et une promesse — « tentative de faire faire quelque chose à l'auditeur », « représentation de quelque chose », « obligation de faire quelque chose contractée par le locuteur » (Searle 1982 : 40-41) — n'offrent aucune différenciation utilisable. En particulier, la tentative et l'obligation correspondent éventuellement à des modalités (respectivement, boulique et déontique) mais la théorie qui en assoirait les différents types fait défaut ; tout de même qu'il manque une justification au fait que la description ne nécessite, apparemment, aucune intervention modale (si c'est par là que son but se distinguerait des autres).

2.2. La direction d'ajustement

Le second critère suppose qu'il y a un ajustement (*fit*, en anglais) entre les mots et le monde et que, selon les classes d'acte, la direction de cet ajustement diffère : des mots au monde ou du monde aux mots.

Avant même de s'inquiéter de savoir à quelle classe correspond l'une ou l'autre de ces directions, on peut s'étonner de ce qu'elle donne pour présumé : que l'ajustement entre les mots et le monde ne soit pas nécessairement donné, déterminé à l'avance par la nature respective du monde et des mots. Il semblerait assez intuitif de dire que, dans tous les cas, quel que soit l'énoncé considéré, c'est bien ce dernier qui « s'ajuste » (si tel est le verbe à employer) au monde, et jamais l'inverse. Que j'exprime le désir, l'assurance ou la croyance qu'il pleuve le lendemain, et qu'en effet il pleuve le lendemain, on aura du mal à se convaincre que le monde se soit ajusté à mon désir, à ma garantie ou à ma croyance. Son état, même futur, est indépendant de tout ce que je peux penser et dire. Il est plausible en revanche d'affirmer que l'action exercée sur le monde conduise à le transformer d'un état en un autre état. C'est en ce sens, assurément, que l'ordre peut être défini comme une tentative de faire faire quelque chose à l'auditeur. Je peux tenter que la volonté de mon interlocuteur corresponde suffisamment (« s'ajuste ») à la mienne pour que l'action qu'il accomplira corresponde à celle que j'aurais pu faire avec le même but de transformation d'état du monde en un autre état. Je ne refuse pas non plus qu'il soit possible de dire que le monde « s'ajuste » parfois à mon action, comme un vendeur le dit, par exemple, d'une chaussure bien ajustée au pied de la personne qui en fait l'essai en magasin. Mais il va de soi que, dans ce cas, ni l'état mental du vendeur, ni celui du client, encore moins leur parole, n'entrent en compte dans l'action d'ajustement proprement dite. La critique que j'avance ici est que les notions de « monde » et d'« ajustement » ne semblent pas compatibles entre elles lorsqu'il s'agit de les mettre toutes deux en rapport avec un acte de langage quelconque. Pour prévenir une objection facile, je précise que je n'estime pas que le traducteur ait ici dérouté les lecteurs francophones. *Fit*, en anglais, donne à voir un ajustement – un accord, une correspondance, un rapport de conformité – entre deux choses ou entre deux sujets, mais il est difficile d'imaginer un ajustement entre une chose (ou un état de chose) et un sujet : il y a trop de différences entre eux pour qu'il soit seulement imaginable. Or c'est bien du sujet dont il est question

lorsqu'on allègue un ajustement entre les mots et le monde, puisque les mots valent ici pour l'intention, le sens, que le sujet leur confère.

Cette critique sur le caractère approprié de la notion d'ajustement est importante à mes yeux parce qu'elle permet de dessiner le cadre de pensée dans lequel Searle conçoit le rapport du langage au monde. Ce cadre est celui du naturalisme⁵. Dire que les mots s'ajustent, dans certains actes de langage, au monde, cela revient à admettre que le monde sert de référence à leur valeur de vérité. Envisager que, pour d'autres actes de langage, il en soit différemment, met en évidence la fonction qu'en miroir de la référence le philosophe attribue au langage vis-à-vis du monde. Cette fonction est celle de la désignation : les mots servent à désigner les états et objets du monde, de sorte que le sens conféré à ces états et objets du monde soit « ajusté » à ces mots. En épousant ce point de vue, il est concevable de voir l'ordre qu'un locuteur donnerait à son interlocuteur comme un ajustement du monde aux mots : en tant qu'acte de langage, il désigne un état du monde suivant l'action à accomplir, et le sens que peut avoir un état du monde dépend de la façon dont les mots l'ont désigné. Ajoutons toute de même, en anticipant sur ce qui va suivre, que le monde demeure dans tous les cas la seule référence capable de sanctionner la réussite de l'acte.

Il n'est pas étonnant que Searle allègue en guise d'énoncé, en vue de donner la « meilleure illustration » (*his words*) de la façon dont joue la direction d'ajustement dans la différenciation des actes de langage, une liste : la liste est précisément ce qui réduit les mots à une pure fonction indexicale. Pourtant, même dans le choix d'une situation très peu ordinaire, je ne trouve pas du tout convaincantes les observations que le philosophe en tire. La situation est la suivante : un homme est envoyé au supermarché avec une liste de course écrite par sa femme. L'objectif est de tenter, par le moyen de la communication de cette liste, de faire en sorte que l'homme achète les objets visés ; la liste vaut donc pour ordre. Il se fait par ailleurs que l'homme a été pris en filature (pour un motif non donné) et que le détective a indiqué sur une liste les objets achetés. Cette seconde liste vaut pour description, l'objectif étant de représenter un état de choses, à savoir les achats de l'homme. Si la description est correcte, il y a des chances pour que les deux listes soient identiques. La leçon à en tirer, selon Searle, est qu'un énoncé, telle cette liste, peut avoir des fonctions différentes selon l'acte de langage qui en fait l'expression d'une intention. Je crois cependant pouvoir contester que la différence des fonctions éclaire le critère censé établir cette différence. La direction d'ajustement ne concerne ici nullement un rapport entre les mots et les objets achetés (« le monde »). Soit des objets commandés dirigent l'achat d'objets en magasin et posent une relation d'ajustement entre deux classes d'objets ; soit le *nom* des objets achetés dirige la liste qui est faite de ces objets⁶ et une relation d'ajustement est posée entre deux statuts linguistiques, la

5 Searle, à qui on peut reconnaître de la suite dans les idées, l'affirmera clairement dans son livre sur l'intentionnalité (Searle 1985 : 194 et suivantes).

6 Il ne serait pas raisonnable d'envisager, en guise de contre-objection, que les noms des objets s'effacent devant les objets, lesquels seraient ainsi tenus pour les véritables « responsables » de non-ajustement. Le motif d'erreur du détective n'est pas connu, Searle se contentant d'expliquer que celui-ci, rentré chez lui, se « rend compte brusquement » que l'homme a acheté un autre produit que celui qu'il a noté. Trois sortes de motifs sont envisageables. S'il s'agit d'un lapsus, l'erreur ne concerne qu'un rapport entre mots. S'il s'agit d'un défaut de perception du produit, elle concernerait (en épousant le cadre naturaliste qui est celui de Searle) la référence du mot. Et s'il s'agit d'une méconnaissance du nom du produit, elle concernerait la désignation de l'objet. Dans aucune de ces hypothèses, l'état mental du détective, à savoir sa croyance que l'homme a acheté les produits notés dans sa liste, ne saurait être en cause sans assimiler la croyance à la compétence linguistique et/ou à la perception, ce qui paraît peu adéquat.

forme lexicale et la manifestation discursive. Le prolongement de la démonstration par le rôle de l'erreur est aussi peu concluant que la démonstration elle-même. Searle prétend que si un objet acheté ne correspond pas à la liste des achats commandés, le reproche pourra en être fait à l'homme par sa femme (son acte de langage n'ayant pas reçu une pleine satisfaction) tandis que le détective pourra « simplement » corriger son erreur en gommant un mot par un autre. Mais si, selon un scénario à inventer, il était capital à ses yeux ou pour son commanditaire que la description des objets corresponde exactement aux achats, le détective pourrait bien se reprocher d'avoir failli à sa mission autant que le mari vis-à-vis de sa femme. Et, de son côté, la femme peut très bien s'accommoder des achats de son mari, comme elle-même pourrait le faire si elle remplaçait un produit manquant au magasin par un autre. Autrement dit, la femme ajusterait rétrospectivement son intention aux objets achetés, tandis que le détective aurait à constater que « le monde » résiste à la description qu'il en a faite, avec des conséquences éventuellement désastreuses pour la suite de son enquête.

Au doute que la notion d'ajustement soit adéquate à décrire le rapport entre les mots et le monde dans le cadre d'une application aux actes de langage s'ajoute ainsi l'objection suivant laquelle la direction que les mots ou le monde sont susceptibles d'avoir ne s'applique pas, dans l'illustration proposée, au rapport qu'ils ont entre eux.

2.3. L'état psychologique exprimé

L'objection que l'on peut avancer à l'égard des états psychologiques comme critère de classification des actes de langage est similaire à celle qui a été faite au sujet des buts. Certes, les états psychologiques ne sont vraisemblablement pas en nombre infini, mais les distinctions à faire entre eux ne sont pas définitivement établies. De ce fait, il est risqué de s'en servir comme moyen de différenciation entre les actes de langage. On pourrait, tout au contraire, espérer que l'analyse des actes de langage à travers les énoncés qui les manifestent nous donne des hypothèses utilisables afin de différencier les états psychologiques.

Je veux cependant objecter à l'utilisation de quelques états psychologiques particuliers dans l'analyse des actes de langage, puisque Searle a l'air de tenir pour acquise leur réalité distinctive, à savoir la croyance, le désir, l'intention, le regret et le plaisir (Searle 1982 : 43).

Je canaliserai mes questions autour de la croyance. Est-il vraisemblable que l'on croie quelque chose lorsqu'on l'affirme, qu'on l'explique, etc. ? N'est-ce pas plutôt que l'on *sait* ? Est-il vraisemblable que l'on croie que quelque chose a été fait, ou va se faire si on la postule ? N'est-ce pas plutôt quelque chose que l'on *se représente* ou que l'on *imagine* ? Est-il vraisemblable que l'on croie à l'existence de quelque chose si on la déduit ? N'est-ce pas plutôt qu'on *raisonne* à son sujet ? J'ai repris des actes de langage (affirmer, expliquer, postuler et déduire) qui sont rangés par Searle dans une seule et même classe, la classe des actes assertifs. On voit bien l'intérêt, pour la consistance de cette classe, qu'il y a à prétendre qu'ils relèvent tous d'un seul état psychologique fondamental. Mais aucune preuve n'a été donnée que cet état psychologique se justifie autrement que par son application à la classe des assertifs. Et, en revanche, beaucoup de différenciations intuitivement valides sont réduites à l'insignifiance. Selon Searle (1985 : 24), on ne saurait dire

J'affirme que p mais je ne crois pas que p.

Le test consiste à montrer que le but de l'acte ne peut être nié dans le même temps que l'acte est accompli. Cependant il est tout à fait envisageable de dire

Je sais que p mais je ne parviens pas à y croire

Je sais que p mais je n'arrive pas à me l'imaginer (ou à me le représenter)

Je crois que p mais je ne parviens pas à déduire sa possibilité.

Les conflits entre ces intentions indiquent, me semble-t-il, que divers états psychologiques s'y trouvent en jeu. Il est dès lors regrettable que les actes de langage susceptibles de les exprimer soient tous rangés dans une classe unique. Aucun des douze critères avancés par Searle ne laisserait concevoir une différenciation nette entre eux.

2.4. Les classes d'actes de langage

De ces douze critères, les trois que l'on vient d'examiner sont tenus par Searle pour principaux et fondent la taxinomie (Searle 1982 : 51). Les commentateurs se rejoignent toutefois pour considérer que la direction d'ajustement crée la seule différenciation véritablement utilisable. Il y a quatre positions possibles au regard de ce critère et elles sont toutes employées pour différencier les classes d'actes de langage : (i) dans une direction donnée ; (ii) dans la direction inverse ; (iii) dans les deux directions ; (iv) sans direction. L'existence de cinq classes montre qu'un second critère est utilisé pour différencier deux classes répondant à la même position selon le critère de la direction d'ajustement. Pour distinguer ainsi la classe des actes directifs de la classe des actes promissifs, il convient, selon Searle, de considérer le but de l'acte (le premier des douze critères envisagés). Cependant, ainsi qu'on l'a vu, les buts des actes sont éminemment variables et n'offrent pas, en eux-mêmes, de repère fiable pour une répartition. Il me semble que le sixième critère proposé, qui se formule comme « différence dans la manière dont l'énonciation se rattache aux intérêts propres du locuteur et de l'auditeur » (Searle 1982 : 44), conviendrait bien, pour sa part, au partage entre les directifs (qui se rattachent aux intérêts du locuteur) et les promissifs (rattachés aux intérêts de l'auditeur). Il serait hasardeux de chercher à savoir pourquoi Searle a préféré départager les directifs des promissifs en fonction du premier critère plutôt qu'en fonction du sixième. Mais on est en droit d'être étonné que sur cette base il prétende, dans un ouvrage ultérieur, qu'il y a « cinq et seulement cinq types *possibles* d'actes de langage » (Searle 2009 : 16 ; je traduis et souligne) alors que la sélection des critères disponibles pour leur taxinomie reste sans justification.

Nous avons déjà eu l'occasion de considérer le cas des directions unilatérales et indiqué en quoi elles prêtent à objection. Aussi pouvons-nous nous pencher directement sur les cas, a priori plus étonnants, de direction bilatérale et de direction nulle. En quoi ces positions directionnelles sont-elles capables de caractériser des classes d'actes de langage ? Pour la classe des déclarations, Searle se borne à observer qu'à la fois les mots s'ajustent au monde et le monde aux mots. Ce que l'on sent surtout est que les mots et l'état du monde arrivent au même moment : bébé est baptisé au moment même que le curé dit « Je te baptise ». Pourtant, certaines déclarations opèrent une décoïncidence du contenu propositionnel et de la déclaration. La faute sifflée par l'arbitre a eu lieu avant qu'il ne la siffle ; l'acte

coupable d'un criminel a été commis avant que le juge en prononce la culpabilité. Searle considère que dans ces cas deux actes de langage sont produits par le même énoncé : un acte assertif (pour lequel l'ajustement va unilatéralement des mots au monde) et un acte déclaratif. Mais est-il bien licite de découpler les deux actes ? Il devrait être alors possible, dans certains contextes, que le juge et l'arbitre puissent dire :

Je déclare qu'il est coupable mais je ne crois pas qu'il soit coupable

Je déclare qu'il y a eu faute mais je ne crois pas qu'il y ait eu faute

c'est-à-dire qu'il devrait être possible de sanctionner la réussite de leurs déclarations tout en sanctionnant l'échec de l'acte assertif. Pourtant, leur fonction les engage à faire des jugements et arbitrages sincères. Aussi, il ne me semble pas approprié de soutenir que deux actes sont produits en même temps par un même énoncé. La « force de déclaration » que Searle attribue à ces énoncés n'est pas foncièrement dissemblable de la force d'affirmation qu'ont les actes assertifs. Il devrait donc être admissible, lorsqu'une classe d'actes assertifs est prévue (ce qui est bien le cas dans la taxinomie de Searle), de ranger lesdites « déclarations assertives » purement et simplement parmi les actes assertifs.

En outre, s'il fallait admettre l'hypothèse de cas de déclarations assertives, on pourrait tout aussi bien faire l'hypothèse que les autres formes de déclarations sont en fait des déclarations directives ou promissives, c'est-à-dire des cas où un acte assertif ou promissif (pour lequel l'ajustement va unilatéralement du monde aux mots) se produit en même temps que l'acte déclaratif et s'y ajoute⁷. L'échec que peuvent rencontrer ces actes en serait un indice assez fiable. Si quelqu'un dit

Je démissionne

ou

Je vous renvoie

et que la démission est refusée (par l'employeur), que le renvoi est non avenue (en fonction de lois syndicales), on conviendrait aisément qu'en plus d'en faire la déclaration le locuteur a eu l'intention, séance tenante, d'accomplir l'acte visé ou la volonté de faire en sorte qu'il s'accomplisse. Pourvu qu'on tienne à dissocier le contenu propositionnel des actes illocutoires, on serait donc en droit d'explicitier ces actes doubles de la façon suivante :

Je déclare et j'exprime l'intention de mettre fin, séance tenante, à mes services

Je déclare et je désire mettre fin, séance tenante, à vos services.

⁷ Il y aurait aussi à considérer l'éventualité d'une série spécialisée d'actes directifs qui, en toute apparence, sont aussi des déclarations. Lorsqu'un commandant dit à son officier subordonné de faire feu et que celui-ci, en guise de réponse, demande (poliment) s'il s'agit d'un ordre, il n'a évidemment pas l'ombre d'un doute que l'énoncé exprime la volonté de son supérieur ; mais il veut savoir s'il s'agit d'un ordre *formel*, un ordre donné dans les formes officielles d'un commandement. Semblablement, lorsqu'il est question de décider si les commandements de Dieu sont à prendre à la lettre, c'est en fonction de leur caractère de déclaration et non parce qu'ils expriment la volonté divine.

Bien sûr, cette hypothèse tombe sous le couperet de l'objection que j'ai faite à propos des déclarations assertives. Il n'est pas possible de dire sans apparente contradiction

Je déclare que je démissionne mais je n'en ai pas l'intention
Je déclare que je vous renvoie mais je n'en ai pas la volonté.

J'en tire pour conclusion que le critère de direction d'ajustement ne permet pas de se faire une idée décisive de ce que sont les déclarations, dans l'hypothèse où celles-ci constituent une classe spécifique d'actes de langage, car le double ajustement imputé à cette classe d'actes, des mots au monde et du monde aux mots, n'est jamais vérifié en cas d'échec.

Abordons à présent la classe des actes expressifs. Ces actes sont supposés être sans direction d'ajustement pour le motif, affirme Searle (1982 : 55), que la vérité de leur proposition est présupposée. J'avoue que le lien entre le motif et ce qu'il est censé justifier ne m'apparaît pas clairement. En tout cas, l'absence de toute forme de direction d'ajustement ne confère pas à cette classe la cohérence que l'on est en droit d'attendre : positionner des actes de langage en dehors du critère susceptible de les ranger dans une classe revient à les mettre hors-classe. Leur désignation d'« actes expressifs » est d'ailleurs quelque peu étrange, car tout acte de langage est censé exprimer un état psychologique⁸. On pourrait dire que la classe des actes expressifs regroupe en fait ceux qui expriment n'importe quel état psychologique – Searle les dit nombreux et ne s'embarrasse pas de les répertorier – excepté ceux qui sont assimilables à la croyance, le désir ou l'intention, dès lors que ces états psychologiques-là participent chacun à la constitution d'une classe particulière d'actes de langage.

On sait que les philosophes ne s'accordent pas à reconnaître à tout état psychologique une visée intentionnelle ; et que le plaisir, l'enthousiasme, la tristesse ou la peur font partie des cas les souvent discutés, partant les plus discutables⁹. J'en tire l'argument indirect suivant : il n'est pas injustifié de considérer que les actes expressifs ont pour contenu propositionnel l'état psychologique qu'ils expriment¹⁰. Or, dans cette hypothèse, ils se rapprochent beaucoup des déclarations. Remercier quelqu'un pour quelque chose, cela revient, non pas seulement à exprimer, mais à déclarer de la gratitude envers lui pour l'action qu'il a faite ; s'excuser, c'est déclarer du regret ; féliciter quelqu'un, c'est déclarer du contentement pour lui ; et présenter des condoléances, cela revient à déclarer de la tristesse. Il n'est pas étonnant que ces actes aient été la cible de conventions sociales au point que leur sincérité ne soit plus réellement pertinente dans l'interaction : qu'ils expriment sincèrement ou non un état psychologique (ce que, je le répète, fait tout acte) importe moins que le fait qu'ils le déclarent. Et l'on se doute que, dans cette perspective, il serait aisé de distinguer des actes à la fois expressifs et assertifs (comme remercier), des actes à la fois expressifs et promissifs (par exemple, souhaiter la bienvenue) et des actes à la fois expressifs et directifs (par exemple, mettre en garde contre un danger). Ce qui éloigne les actes expressifs des déclarations serait alors, simplement, que les déclarations sont

8 Searle (1985 : 24) tient lui-même à le souligner.

9 Pour une information étayée, on se reportera à l'introduction de Dewalque et Gauvry (2016) à l'ouvrage qu'ils ont dirigé.

10 La proposition dont la vérité est présupposée devient alors ce *en fonction de quoi* tel état psychologique s'exprime, et non ce qui est visé par lui.

produites « sans état d'âme », c'est-à-dire, justement, sans qu'elles expriment un état psychologique autre que ceux assimilables à la croyance, le désir et l'intention. Au demeurant, les échecs d'actes expressifs s'apparentent à ceux propres aux déclarations. Dire *Ne me remerciez pas, c'est naturel* à quelqu'un qui vient de le faire ou *Non, tu n'es pas désolé !* à quelqu'un qui vient de s'excuser a pour effet de rendre l'acte non avvenu dans le moment même où il s'est produit.

Le critère de direction d'ajustement n'est donc pas davantage utile à la caractérisation de la classe des actes expressifs. En définitive, ce critère ne sert qu'à départager la classe des actes assertifs, d'un côté, les classes des actes directifs et des actes promissifs, de l'autre, bien qu'il ne soit pas probant que ce soit un ajustement entre les mots et le monde qui ait pour propriété d'être dirigé. Les classes des déclarations et des actes expressifs ne sont pas caractérisables par ce critère. Au contraire, à le prendre en compte, les déclarations et les actes expressifs se rangeraient sans difficulté, selon les cas, dans l'une ou l'autre des trois classes précitées.

2.5. Un critère plus efficient ?

Puisque des orientations distinctes permettent d'opposer la classe des actes assertifs à celles des actes directifs et des actes promissifs, mais qu'on a trouvé à objecter à la proposition théorique que ces orientations concernent un ajustement entre les mots et le monde, n'y a-t-il pas moyen de les rapporter à une autre caractéristique des actes de langage ? Il me semble que l'hypothèse que ces orientations soient en fait *temporelles* mérite d'être proposée.

Cette hypothèse aurait en tout cas le mérite de la simplicité, car il est aisé d'évaluer sa plausibilité à partir des énoncés. Et, pour faire le lien avec le critère avancé par Searle, on pourrait suggérer, sans trop de précautions théoriques, que l'avant « dirige » l'après, et que l'après « s'ajuste » à l'avant.

Premier indice de plausibilité de cette hypothèse : la théorie des actes de langage n'entend considérer que les énoncés où un verbe est employé *au temps linguistique du présent*. Il s'ensuit que lorsque l'énoncé est produit après l'état du monde visé, cet état est logiquement (et souvent linguistiquement) placé dans le passé ; il « dirige » l'énoncé (sa valeur de vérité) qui, en retour, « s'ajuste » à lui. À l'inverse, lorsque l'énoncé est prononcé avant l'état du monde, l'état est futur et « s'ajuste » à l'énoncé qui le « dirige » (dans son effectuation). Une telle proposition se trouve confortée par une explication donnée par Searle lui-même, au détour d'un argument concernant les déclarations :

Les déclarations constituent effectivement une tentative de rendre le langage conforme au monde. Mais elles ne tentent pas de le faire en décrivant un état de choses existant (comme le font les assertifs), ni en essayant de faire œuvrer quelqu'un à la réalisation d'un état de choses futur (comme le font les directifs et les promissifs). (Searle 1982 : 59).

On voit bien ici que la différenciation entre actes assertifs et actes directifs et promissifs se règle simplement sur une position temporelle de l'énoncé par rapport au contenu propositionnel.

D'autres indices, moins directs, ajoutent à la plausibilité de l'hypothèse. À la notion d'annonce, Searle réserve un traitement particulier. L'annonce ne constituerait pas un acte de langage, mais *annoncer* désignerait « la manière dont un certain type d'acte est accompli », de sorte qu'une annonce

consisterait à « annoncer un ordre, une promesse ou un rapport » (Searle 1982 : 48). Qu'est-ce qui justifie une caractérisation si spéciale ? À mon avis, simplement le fait qu'il est possible d'annoncer des états de choses passés aussi bien que des états de choses futurs, ce qui rend l'annonce inapte à entrer dans une des classes de la taxinomie. De façon similaire, si certaines déclarations reçoivent un traitement spécial, au point que Searle admette qu'elles forment des actes doubles (déclaratifs et assertifs), c'est que l'état de choses qu'elles déclarent est situé dans le passé.

Certains réaiguillages d'actes depuis la classification proposée par Austin ne s'expliquent bien que si l'on prend pour critère l'orientation temporelle de l'acte par rapport au contenu propositionnel. Par exemple, *provoquer* (quelqu'un à faire quelque chose) ou *mettre* (quelqu'un) *au défi* (de faire quelque chose) sont classés parmi les actes directifs — Austin, lui, en faisait des « comportatifs » —, non parce que l'accomplissement sert les intérêts du locuteur, ni parce que ces actes consistent toujours en des tentatives de faire faire quelque chose à l'auditeur¹¹, mais plus certainement parce qu'« ils renvoient aux actions ultérieures de l'auditeur » (Searle 1982 : 50).

Le rangement de *se plaindre* parmi les actes assertifs se comprend uniquement pour la raison que l'on se plaint de choses qui ont déjà eu lieu (et qui, souvent, continuent d'avoir lieu). À nouveau, Searle réserve un traitement spécial à cet acte dans la mesure où il se rapporte aux intérêts du locuteur, raison pour laquelle un critère est spécifiquement institué (c'est la condition 6). Il est pourtant évident que servir les intérêts du locuteur est le but de la plainte et que l'acte de langage est destiné à l'auditeur dans la mesure où l'action de celui-ci est susceptible de remplir ce but. Si ce n'est à cause de l'orientation temporelle du contenu propositionnel, la plainte aurait donc toute légitimité à être classée parmi les actes directifs.

À l'hypothèse de l'incidence d'un critère de l'orientation temporelle sur la taxinomie se pose toutefois au moins un cas problématique. Il s'agit de la prédiction. Searle la range parmi les actes assertifs (1982 : 61) parce que le contenu propositionnel visé par une prédiction a une valeur de vérité. Que l'état de choses soit à venir ne remet pas en cause son classement ; il suffit de le remarquer comme une spécification additive (correspondant à la condition 8). Ce cas a-t-il le poids d'objection qu'il semble avoir à l'égard du critère proposé ? Je pense que non. Je pourrais observer en effet que si le contenu d'une prédiction s'avère faux, je ne peux corriger ma prédiction comme le détective le ferait quant à sa description des produits achetés. Ma prédiction *échoue*. Pourquoi cet échec ? Ce n'est pas seulement que je croyais sincèrement que tel état de chose allait arriver ; c'est aussi que j'ai fait le pari d'exprimer ma croyance. Il y a ainsi dans la prédiction un acte de langage qui ressemble à une promesse. Il peut paraître étonnant, de prime abord, de considérer sous cet angle le caractère prédictible d'une théorie scientifique mais, en tous les cas, ce serait une façon raisonnable de parler d'un pronostic sportif. Regardons alors un exemple afin d'avoir une idée claire sur la pertinence de ce point de vue pour la science, exemple que Searle me pardonnera de prendre dans ses propres énoncés. Lorsque celui-ci écrit : « La théorie des actes de langage, dont nous avons déjà de bonnes raisons de croire qu'elle est vraie [...] » (Searle 1982 : 229), il affirme sa croyance que sa théorie est vraie, mais il s'engage aussi à le croire, car, premièrement,

¹¹ Il est douteux en effet que *mettre* quelqu'un au défi, ou le provoquer, sert les intérêts du locuteur (sauf à dire qu'il « aime ça »). *Mettre au défi* quelqu'un de faire quelque chose est aussi, souvent, une manière de douter qu'il y parvienne (par exemple, *Je te mets au défi de battre ton frère aux échecs*). Même s'il s'agit de manipulation, le caractère programmé de l'échec de l'acte entre en porte-à-faux avec le but assigné aux actes directifs.

sa théorie est supposée profiter à tout le monde (l'auditeur idéal !) et, secondement, il s'oblige à conserver les bonnes raisons de le croire et même à en trouver de nouvelles. La théorie est vraie, non seulement parce qu'elle l'a été, mais parce qu'elle le sera dans un état futur du savoir, ce qui relève d'un pari épistémique, c'est-à-dire d'une prédiction.

Le critère temporel, comme on voit, a plusieurs avantages : il est en accord avec le parti-pris d'entreprendre l'examen des actes de langage sur des énoncés dont le verbe est au présent ; il fait entrer dans sa règle nombre de cas auxquels Searle doit réserver un traitement spécial quand ils sont jaugés selon le critère de la direction d'ajustement ; il résiste à l'épreuve du contre-exemple. Un dernier avantage, indirect, est qu'il permet de dissocier la taxinomie des actes de langage de celles des états mentaux et des modalités, avec lesquelles il n'entretient aucun lien apparent.

*

On aura sans doute compris que je ne trouve pas très inspirante la proposition taxinomique de Searle relative aux actes de langage. Mes lecteurs et lectrices n'ont pas besoin toutefois de me suivre là-dessus. Il suffit d'admettre que les critères sur lesquels s'appuie cette taxinomie et par lesquelles elle cherche à se justifier ne sont pas probants. Mon propos, ainsi que je l'ai annoncé, n'est pas d'offrir une alternative à la taxinomie des actes de langage mais de renoncer à la direction d'ajustement comme critère de classement, non seulement pour les actes de langage, mais aussi pour les états mentaux et les modalités, ces dernières étant les objets auxquels se sont attachés certains de mes travaux (Badir 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2024). On se demandera s'il n'y avait pas alors moyen d'aller plus directement au but. Deux raisons m'ont fait poursuivre l'examen critique de la taxinomie des actes de langage de Searle : d'une part, c'est là que ce critère est défini et appliqué pour la première fois ; et, d'autre part, dans les applications ultérieures, aux états mentaux, chez Searle (1985) mais aussi chez Kriegel (2015) qui critique Searle et propose un autre arrangement, comme aux modalités (Gosselin 2010), c'est toujours le même critère de la direction d'ajustement qui est mis en œuvre, de manière non problématisée, c'est-à-dire tel qu'il est conçu dans l'article fondateur de Searle (1982).

3. La théorie sémiotique des modes d'existence : une réévaluation

La sémiotique dite « de l'école de Paris » a proposé, depuis le milieu des années 1970, une théorie des modalités basée sur la distinction de modes d'existence. Trois, puis quatre modes ont été considérés : actuel, virtuel, réel et potentiel (ce dernier ayant été plus tardivement reconnu). Ces modes correspondent à des états de choses *pensés*, c'est-à-dire qu'ils sont visés ou saisis par le moyen de facultés cognitives. Pour caractériser les modes les uns vis-à-vis des autres, un critère a été avancé permettant d'évaluer le degré de *présence* de l'état de choses. Le réel est un état de choses présent, le virtuel, un état de choses absent. Actuel et potentiel sont définis comme des moyens de passage entre ces deux premiers modes, dans l'un et l'autre sens (Greimas et Courtés 1979 : 9 & 420 ; Fontanille et Zilberberg 1998 : 99). Réel et virtuel qualifient ainsi des états stables ; on peut caractériser ceux-ci d'état *réalisé* et d'état *virtualisé*, tels, quand ces caractéristiques sont appliquées au langage, le procès (réalisé) et le système (virtualisé). Actuel et potentiel qualifient en revanche des états dynamiques : le premier conduit à la présence d'un état de chose, le second à son absence. On parlera ainsi d'état d'*actualisation* ou de *potentialisation*.

La distinction entre états stables et états dynamiques montre que le critère des degrés de présence ne suffit pas à la différenciation des modes d'existence. Il faut ajouter quelque autre critère susceptible de rendre compte des directions propres aux passages. En outre, il serait plus satisfaisant, pour la cohésion théorique, s'il pouvait être appliqué uniformément aux quatre modes d'existence. Par-delà la différence entre états stables et états dynamiques, le statut d'*état* conféré aux quatre modes d'existence, ainsi que l'expriment les adjectifs *actuel*, *virtuel*, *réel* et *potentiel*, serait alors mieux établi.

En tant qu'ils désignent des états de choses pensés, ces modes d'existence ont un effet similaire à ce que produisent les états mentaux sur leur contenu propositionnel. Les critères à établir pour les différencier entrent donc en concurrence avec le critère de la direction d'ajustement. Je tiens à préciser au passage qu'il ne faut pas s'attendre, de la part des sémioticiens (parmi lesquels je me range), à ce qu'ils emploient le type d'argumentation adopté par un philosophe tel que Searle¹². La théorie sémiotique que j'allègue ici s'attribue un pouvoir de suggestion plutôt que de démonstration. Cela tient, en partie, au fait qu'on ne croit guère dans le milieu sémiotique qu'une théorie puisse être vraie. Il ne saurait être question de la démontrer, mais bien de l'élaborer afin qu'elle attire vers ses manières de penser des intérêts épistémiques et des problématiques sociales.

Le concept de force comme il est employé dans la théorie des actes de langage peut nous aider à élaborer un critère de différenciation pour les modes d'existence. Il ne sera donc pas dit que le rejet du critère de la direction d'ajustement rompe le dialogue avec les réflexions théoriques de Searle. Au contraire, la réévaluation théorique que je propose s'appuiera sur les évidents avantages qu'offre ce critère, tout en renonçant à le maintenir tel quel, en raison des défauts que je lui ai trouvés.

3.1. Forces mentales

Searle (1982 : 40) convient sans difficulté du caractère métaphorique de la notion de force lorsqu'elle est appliquée aux actes de langage. Dans les actions ordinaires une certaine force s'exerce par l'entremise d'un corps sur un autre, comme on peut le dire de n'importe quel objet obéissant aux lois de la mécanique. Dans les actes de langage, les forces sont seulement mentales. Par exemple, dans le cas du désir, elle se traduit par une tentative de faire faire quelque chose par l'auditeur. De la force mécanique à la force mentale, le rapport est celui d'une homologie : la force mécanique est à l'action d'un objet sur un autre objet ce que la force illocutoire est, dans une situation de parole, à l'action d'un état mental (propre au sujet) sur le contenu propositionnel visé par cet état. Une fois l'homologie établie, il est permis de faire de la « force illocutoire » un concept théorique à part entière. Cependant Searle prévient encore d'un autre danger inhérent à la métaphore : il n'est pas vrai que les forces illocutoires soient situées sur un unique continuum. « Il y a plusieurs *continua* distincts qui s'enchevêtrent », écrit-il (*ibid.*). Le moyen de distinguer ces *continua* n'est pas explicité, mais la suite de l'article où cette précision est donnée le laisse comprendre : la direction d'ajustement est précisément ce qui permet de déduire que les forces illocutoires sont dirigées diversement et appartiennent à des *continua* distincts. Avec cette difficulté théorique que la notion d'ajustement, quoique compatible avec celle de force, rend

12 Parmi les philosophes, les types d'argumentation peuvent fortement diverger. Cela conduit parfois à des dialogues de sourds élevés à un niveau méta-communicationnel (les conditions de la communication ne sont pas assurées pour que le dialogue puisse s'accomplir, et sur ces conditions mêmes les philosophes ne s'accordent pas), comme l'illustre éloquemment l'ouvrage *Limited Inc.* rassemblant des articles de John Searle et Jacques Derrida (1990).

cette dernière inapplicable : les mots ne sauraient exercer de pression, fût-ce mentale, sur le monde, et encore moins le monde sur les mots. Dans *L'intentionnalité*, Searle applique le critère de la direction d'ajustement aux états intentionnels eux-mêmes mais sans résoudre la difficulté théorique. Il est question alors de « responsabilité de l'ajustement » (Searle 1985 : 22). Si cette nouvelle notion s'applique de façon plausible dans le cas de la croyance (la responsabilité, quant à la fausseté d'un objet, est imputée au sujet de la croyance), ce ne peut être qu'une manière de dire, théoriquement insatisfaisante, d'affirmer que « c'est [...] la faute du monde s'il échoue à se conformer à l'intention ou au désir » (Searle 1985 : 23).

La distinction nécessaire de différentes forces dépendantes de différents *continua* a conduit le traducteur français à privilégier, de temps en temps, l'expression de « valeurs illocutoires » à celle de « forces illocutoires ». Ce qui est perdu, toutefois, dans la notion de valeur, ou qui du moins se trouve fortement affaibli, c'est le mouvement propre à tout état intentionnel, qu'il soit ou non exprimé par un acte de langage. « Intentionality is directedness », lit-on dans la version originale de *L'intentionnalité* (Searle 1983 : 3) : une instance de « renvoi », si l'on veut (suivant la traduction française), à condition d'avoir perçu l'évident lien sémantique entre cette qualification et le critère de la direction d'ajustement. Les états mentaux intentionnels le sont toujours à propos de quelque chose : ils instaurent une *visée*. D'autres philosophes préfèrent d'ailleurs parler d'*attitudes*, plutôt que d'états intentionnels, afin de marquer plus explicitement le caractère dynamique selon lequel la pensée d'un sujet est en rapport avec quelque objet qui, en retour, active son intentionnalité.

L'intentionnalité procède donc d'un double mouvement : de visée vers l'objet et d'activation de la pensée en tant qu'elle est dirigée vers cet objet. Pour fixer ce double mouvement, un schéma ne me paraît pas de trop.

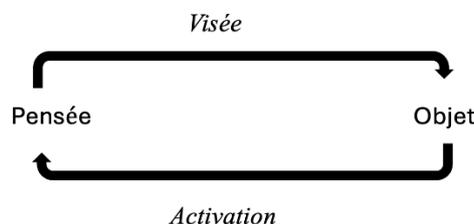


Fig. 1. L'état intentionnel

Ajoutons à cette définition quelques très brefs commentaires à titre d'ouvertures à la réflexion philosophique, d'abord, sémiotique, ensuite.

La formule cartésienne « Je pense, donc je suis » peut s'interpréter selon le double mouvement de l'état intentionnel : la pensée est une visée mais, du fait de cette visée, le sujet pensant se constitue en retour. *Ergo* exprime la nécessité de ce retour. Cependant la définition de l'état intentionnel se situe en deçà de la thèse cartésienne. Il n'y est pas question de constitution mais seulement d'activation, en ce sens que l'analyse qui sépare pensée et objet les posent comme deux instances (deux types d'objets potentiels, pour tout dire) réunies dans un seul et même fonctionnement.

Une telle conception de l'intentionnalité est compatible avec n'importe quelle option métaphysique (réaliste, idéaliste, constructiviste...) et n'importe quelle ontologie (naturaliste, animiste,

analogiste...). Elle se situe en deçà de telles options et peut éventuellement servir de départ pour leur caractérisation.

Y a-t-il lieu de prévoir une auto-visée de la pensée, selon une boucle réflexive qui ne passerait pas par la médiation d'un objet ? Cela paraît contradictoire avec la définition de l'état intentionnel, mais certaines conceptions de la conscience ou de la « raison pure », en tant qu'objets idéaux, pourraient être étayées à partir d'une telle hypothèse.

Du côté sémiotique, chaque mode d'existence s'analyse aisément à partir de ce double mouvement, entre une pensée actualisante, virtualisante, potentialisante ou réalisante, et un objet actualisé, virtualisé, potentialisé ou réalisé. La visée est une force, non moins que l'activation, même si l'analyse seule est habilitée à les distinguer. Les qualifications d'actuel, virtuel, réel et potentiel correspondent alors au double mouvement lui-même, rendant compte des modes d'existence dans leur intégralité.

Enfin, l'analyse des états intentionnels en deux forces est parallèle à l'analyse des états perceptifs proposée par le groupe μ (2015 : 140) en un double mouvement d'anasémiose et de catasémiose.

3.2. Forces intentionnelles et qualités de présence

Les forces intentionnelles peuvent être évaluées chacune selon un continuum tendu entre deux pôles, positif et négatif. On parlera donc de *force de visée positive*, *force de visée négative*, *force d'activation positive* et *force d'activation négative*. En symboles : $Fv+$, $Fv-$, $Fa+$, $Fa-$. L'intensité de la force qualifie le degré de visée propre à la pensée ainsi que le degré d'activation déclenchée par l'objet. Combinées, les forces intentionnelles sont susceptibles de caractériser les modes d'existence, selon la *qualité de présence* de l'objet dans l'état intentionnel. La qualité de présence d'un mode d'existence sera donc définie par les degrés polarisés de deux forces complémentaires. Dès lors que quatre combinaisons sont envisageables, quatre modes d'existence peuvent être définis par ce biais. Soit, en un tableau :

| | | | |
|------------|------------|------------|------------|
| $Fv-, Fa+$ | $Fv+, Fa-$ | $Fv-, Fa-$ | $Fv+, Fa+$ |
| Virtuel | Actuel | Potentiel | Réel |

Fig. 2. Caractérisation des modes d'existence selon leur qualité de présence

Mode actuel. — L'actuel est le mode d'existence dont la caractérisation est intuitivement la plus évidente. Aussi vais-je commencer par elle la description de ces combinaisons de forces. Dans le mode actuel, la visée est maximale, de sorte que l'objet devient le but même de la pensée. Ce n'est pas une pensée « à propos » d'un objet, mais une pensée destinée à l'objet. La faculté de l'esprit que l'on nomme *volonté* en est la meilleure illustration — au point qu'il paraisse justifié de lui accorder un statut générique pour les états mentaux relevant de la catégorie actuelle. En retour, la pensée n'a pas besoin d'être grandement activée. Elle peut demeurer latente. C'est en ce sens que l'on parle de désir inconscient, de pulsion, de besoin. La force d'activation est par conséquent minimale. On la reconnaîtra comme un facteur soustractif : elle tend à minimiser la présence de la pensée dans l'état intentionnel de la volonté.

À remarquer toutefois qu'il serait inapproprié d'en induire que les désirs inconscients ou les besoins sont a priori moins vifs, moins puissants que les intentions et désirs exprimés par le langage (le

contraire est sans doute plus souvent vrai). Les forces de visée et d'activation permettent d'évaluer uniquement la qualité de présence de l'objet.

Mode virtuel. — Le virtuel opère la combinaison inverse de forces. La force d'activation y est élevée, le rôle de la pensée dans l'état intentionnel étant mis en évidence, tandis que la force de visée est réduite, soustrayant à la présence de l'objet. L'*imagination* est une faculté de l'esprit capable de qualifier les états mentaux propres au virtuel. Un objet imaginé est un objet que la pensée vise comme non présent, ou moins présent que d'autres (à savoir, ceux qui sont tenus pour réels), mais elle-même acquiert un rôle actif dans cette force soustractive de visée.

La *croissance* relève également de cette catégorie. Pour admettre cela, il est nécessaire de reconnaître que la croyance n'occupe qu'un rôle médiateur dans la connaissance, en particulier dans la connaissance rationnelle, laquelle active d'autres états mentaux, relevant d'autres modes d'existence — en vérité, la connaissance relève d'une opération mentale complexe. On se trouve donc ici très éloigné d'une connaissance expliquée sous la forme de « *true beliefs* » à laquelle les philosophes analytiques entendent la réduire (et à laquelle Searle souscrit pour sa théorie des actes de langage). La croyance que j'allègue est celle entérinée par les usages de la langue ordinaire : d'une part la croyance religieuse (car il faut que l'objet de la croyance ne soit pas intégralement présent pour qu'on puisse parler de croyance, et même pour que celle-ci soit valorisée en tant que telle) ; d'autre part, des usages modaux tels que *Il croit être...*, *Il croit faire...* indiquant que l'état de chose ou la transformation visée diffère d'un autre état de chose, d'une autre transformation par rapport à laquelle la première est tenue pour absente (non réelle ou non réalisée).

Les expériences de réalité virtuelle s'expliquent également selon ce mode d'existence. Pour qu'elles soient qualifiables à la fois de réalité et de virtuelle, il faut en effet attribuer à la pensée une fonction double : de visée soustractive, déniait à l'objet la réalité dont il a l'apparence, et d'activation positive, voire additive, confirmant la pensée dans sa faculté à faire comme si elle visait un objet réel.

Mode potentiel. — Un objet est potentiel lorsque les forces intentionnelles sont toutes deux négatives. La visée est soustractive, elle se tourne vers l'objet en fonction des qualités qui lui sont imputables en son absence, même lorsque le sujet, centre de perception et d'action autant que de cognition, a l'opportunité de le percevoir comme présent. L'activation est également soustractive car en cette absence d'objet la pensée est sollicitée comme par défaut : s'il y a un objet, il faut bien que la pensée soit en lien avec lui. L'*intuition* est une faculté de l'esprit permettant de rendre compte du mode d'existence potentiel des états de chose et des événements par lesquels ceux-ci se transforment. Il arrive, par exemple, qu'un quidam aie une intuition relative au numéro gagnant d'une loterie. Le numéro gagnant n'est pas présent lorsqu'il est visé par la pensée et, ce faisant, il ne fait que cela : déclencher une pensée à propos de lui. Il n'est pas étonnant que l'intuition, si l'on admet cette manière de la considérer, paraisse mystérieuse. Autre exemple : j'ai l'intuition que tel livre va me plaire. Je ne l'ai pas lu, il est encore absent en tant que livre-qui-me-plaît, mais la possibilité de sa lecture suffit à ce que je le pense en tant que livre-qui-me-plaît.

L'exercice répété de l'intuition conduit à une liaison qui se nomme *inférence*. Dans l'exemple que je viens d'évoquer, beaucoup d'inférences, liées à la perception de signes, sont susceptibles de justifier mon intuition. Du reste, l'inférence est la condition suffisante de la *raison*, que l'on tiendra soit pour une faculté de l'esprit à part entière soit pour une forme améliorée de l'intuition. Une déduction logique,

comme on la rencontre en logique mathématique, consiste en un enchaînement d'inférences. Cette forme de raisonnement vise uniquement des objets en absence (des concepts d'objets) et n'active pas d'autre fonction que celle de cette visée. Peut-être faut-il préciser, au risque de me répéter, que ne s'attache ici évidemment aucune dévalorisation de l'intuition et de la raison face à l'imagination. Le pouvoir de la raison peut être bien plus porteur que celui de l'imagination ; simplement, ce n'est pas la qualité de présence qu'elle assigne à son objet qui rend compte de son pouvoir.

À mi-chemin entre l'intuition et la raison se situent toutes les compétences, les aptitudes, les savoir-faire, lesquels sont toujours, bien sûr, à propos de quelque chose. Ces facultés cognitives demeurent, la plupart du temps, latentes. Lorsqu'elles sont activées, c'est à la manière de schèmes corporels intégrés, comme l'est la capacité de marcher, sans stimuler particulièrement la pensée.

Mode réel. — Le mode d'existence réel est celui qui, dans le milieu sémiotique, suscite le plus d'indécisions. De fait, tant que les modes d'existence sont assimilés à des degrés de présence, on se trouve devant le dilemme d'affirmer que le réel existe indépendamment de la pensée ou qu'au contraire seule la pensée institue le réel, dilemme qui fait chuter la sémiotique dans la métaphysique. La définition de l'état intentionnel, en tant que mouvement double entre la pensée qui « se donne » un objet à viser et cet objet qui active en retour la pensée par le seul fait de « s'offrir » à elle¹³, permet d'éviter cette assimilation, partant le piège métaphysique auquel celle-ci expose. La pensée dans sa visée peut seulement conférer à l'objet la *qualité* de réel, sans l'instituer en tant que tel. Quand est-elle amenée à se produire ainsi ? Eh bien, par exemple, lorsqu'elle est conduite à dire à propos de la description d'un état de choses qu'elle est vraie. On peut nommer la faculté de l'esprit qui correspond à cette visée l'*entendement*, pourvu d'admettre le distinguo avancé par Kant entre raison et entendement, soit un partage entre le moyen d'une connaissance rationnelle ou formelle et le moyen d'une connaissance empirique. En définissant l'entendement comme la faculté de l'esprit susceptible de conférer à l'objet qu'elle vise la qualité de réel, je dois m'opposer au parti-pris des philosophes analytiques considérant qu'il revient au même de dire :

Christophe Colomb est parti en août 1492 avec trois navires de Palos de la Frontera

et

Que Christophe Colomb soit parti en août 1492 avec trois navires de Palos de la Frontera est vrai.

Le premier énoncé réfère à un état de choses, et la réalité comme la vérité sont conférées à cet état de choses par défaut (c'est-à-dire tant qu'elles ne sont pas infirmées). Dans le second, la réalité de l'état de choses est affirmée, instanciée par l'énoncé. L'entendement ne prend pas part de la même façon à la production des deux énoncés : dans le premier, il est présupposé par la fonction de référence dévolue au langage ; dans le second, il vise un contenu propositionnel et le dote de la qualité de présence réelle.

¹³ La présentation qui en est faite dans la présente phrase est une manière de narrativiser la définition comme don et contre-don. Elle ne doit pas occulter que le double mouvement de l'état intentionnel résulte strictement de l'analyse.

Une autre façon pour la pensée de conférer à son objet la qualité de présence réelle est celle connue en sémiotique comme manipulation. Qu'un locuteur dise *Quelqu'un fait faire quelque chose à quelqu'un d'autre* montre qu'il accorde, dans sa pensée, à l'événement visé une réalité spécifique, de sorte qu'il est en mesure de révéler l'événement pour ce qu'il est vraiment. Il en est de même si quelqu'un fait que quelque chose soit ce qu'il est : par une faculté cognitive, le sujet donne à un état de choses une qualité de présence qui n'apparaîtrait pas de la même manière sans son intervention.

Dans tous ces cas, les apparences ne sont pas trompeuses. Mais leur qualité de présence réelle appelle la visée d'une pensée en relation avec les facultés perceptives ou praxéologiques du sujet.

3.3. Les états intentionnels dans leur rapport aux modalités

J'espère que les associations établies deux à deux entre modes d'existence et facultés de l'esprit auront pu être suggestives pour certains lecteurs et lectrices. Je soupçonne cependant qu'elles en désarçonneront d'autres, sensibles au fait que ces notions de volonté, d'imagination, d'intuition ou d'entendement sont pétries d'interprétations plus ou moins contradictoires en raison de la longue tradition philosophique et des diverses théories scientifiques qui se les sont appropriées. La manière, peut-être un peu désinvolte, dont je les ai appariées moi-même aux modes d'existence se veut dépendante d'un sens commun, ou doxique, que la plupart de ces notions ont acquis dans la langue ordinaire.

Je voudrais alors proposer une autre forme de correspondances, cette fois entre états intentionnels et modalités. L'idée de base est que les modalités expriment les états intentionnels en ce sens que les modalités sont définies, elles aussi, en vertu de la relation qu'elles contractent avec des états de choses ou des événements, par les modes d'existence. Cette idée est intuitivement évidente : tout état intentionnel peut être exprimé — plus ou moins facilement, il est vrai, selon les cas et sans doute aussi selon les langues — par des verbes modaux. Ainsi, par exemple, la croyance peut s'exprimer par la locution verbale d'un *croire être* ou d'un *croire faire*, la volonté par un *vouloir être* ou un *vouloir faire*, la raison par un *pouvoir être* ou un *pouvoir faire*, l'entendement par un *faire être* ou un *faire faire*. Aussi donner un nom générique à des états intentionnels revient-il à rassembler des modalités en une classe en fonction des effets sémantiques qu'elles exercent sur leurs prédicats objets.

Je commente brièvement les classes ainsi constituées.

Le mode actuel définit une classe de *projections*. Le terme choisi est un quasi synonyme de visée. Je me suis arrêté sur son choix (après en avoir testé d'autres dans mes travaux antérieurs) parce qu'il est compatible avec n'importe quel positionnement temporel. On peut se projeter en pensée dans le passé, non moins que dans le futur ou dans le présent. Si je pense ou que je dise que *Je voulais travailler mon piano hier*, je peux effectivement m'être exercé au piano ou bien n'y être pas parvenu, en tous les cas le seul état que j'en donne est celui d'une projection mentale. De même si je pense ou que je dise que *Je voudrais travailler à mon article tant qu'il fait jour*, je projette mentalement sur un présent prolongé l'action que je suis ou non en train d'accomplir.

Le mode virtuel définit une classe de *représentations*. Le terme n'est pas totalement satisfaisant car il ne donne pas bien à entendre le mouvement de pensée par lequel cette qualité de présence est donnée à des objets. Dans la langue ordinaire, les représentations sont des choses données. Pourtant, la pensée est nécessaire pour que soit conférée aux simulacres, considérés dans leur plus grande généralité,

la qualité de présence qui est la leur. Un paysage *paraît* beau parce qu'il fait l'objet d'une représentation par la pensée où un grand nombre de ses propriétés sont absentes — ce qui fait, par exemple, que cette beauté peut complètement échapper à celles et ceux qui y vivent quotidiennement. Lorsque quelqu'un *s' imagine* jouer comme Rubinstein, son activité n'est pas due à une projection mais bien à une représentation (probablement méliorative et largement usurpée) de son interprétation d'une partition donnée. *Croire* en Dieu peut évidemment poser des questions délicates, mais on notera que les prosélytes n'usent d'aucune délicatesse pour dénoncer chez autrui le culte des idoles.

Le mode potentiel définit une classe d'*assomptions*. J'emploie le mot dans une acception qui s'est répandue à partir de son usage en logique : une *assomption* est une manière pour la pensée de viser un objet en guise de préalable pour d'autres qualités de présence à lui attribuer. Si quelqu'un *peut* jouer du piano, c'est qu'il en a fait, qu'il en fera sans doute encore, sans que j'aie autre chose à faire, mentalement ou discursivement, qu'à assumer que tel a été et sera le cas. Si quelqu'un dit qu'*Il pourrait pleuvoir bientôt* (ou qu'il le pense), il assume, vraisemblablement à partir d'indices qu'il *sait* interpréter, un état de choses qui n'a pas lieu, qui est effectivement absent mais susceptible, en cette absence même, et parce qu'il est visé par la pensée, d'être converti en présence réelle.

Enfin le mode réel définit une classe d'*instanciations*, mot que j'emploie faute d'en avoir trouvé un plus adéquat. Greimas (1983 : 73) avait employé, pour désigner le *faire faire*, l'expression de modalité « factitive ». Cette qualification est conforme à la façon dont la pensée vise l'objet quand elle lui attribue une qualité de présence réelle : elle institue la factualité sans pour autant avoir à la constituer intégralement. Comme il n'y pas de substantif dérivé de cet adjectif, on voudra bien admettre que l'instanciation propose une équivalence sémantique à ce substantif manquant. Lorsque qu'il est dit de quelqu'un qu'il *s'avère* virtuose, la pensée d'un sujet observateur en confirme la réalité ou permet de reconnaître la vérité, jusqu'alors voilée, de la proposition. Lorsque le maître *fait* travailler son élève, semblablement, la pensée d'un sujet observateur impose à l'activité une exactitude qui outrepassa la simple perception, et donne un sens particulier au contenu propositionnel (le fait que l'élève travaille). Dans tous ces cas, l'objet subit un paramétrage qui l'instancie, paramétrage propre à une pensée couplée aux facultés perceptives du sujet.

Projections, représentations, *assomptions* et *instanciations* constituent quatre classes en fonction desquelles les modalités exercent un effet sémantique sur les états de choses et les événements. Elles répondent également, bien plus adéquatement que ne le font les notions de croyance et de désir, des quatre formes génériques inhérentes aux états intentionnels.

Je complète cette description en dressant la typologie générale des modalités au moyen d'un tableau. On y remarque que les classes de modalités se dédoublent encore selon un autre critère, lequel s'explique de la façon suivante : les modalités exercent un effet sémantique sur leur prédicat objet, mais elles-mêmes sont sujettes à une différenciation sémantique, selon qu'elles se suffisent à elle-même (en laissant libre cours à la pensée qu'elles expriment) ou qu'elles subissent d'autres déterminations (obligeant la pensée du sujet à composer avec quelque autre chose, par exemple la pensée d'autrui ou des conditions empiriques). Dans le premier cas, les modalités ne dépendent que de la subjectivité du sujet, ce pourquoi elles sont dites « subjectivantes » ; dans le second cas, elles acquièrent une relative intersubjectivité et deviennent « objectivantes ».

| | Mode virtuel (Fv-, Fa+) | Mode actuel (Fv+, Fa-) | Mode potentiel (Fv-, Fa-) | Mode réel (Fv+, Fa+) |
|--|----------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Modalités subjectivantes | CROIRE | VOULOIR | SAVOIR | FAIRE |
| Modalités objectivantes | PARAÎTRE | DEVOIR | POUVOIR | S'AVÉRER |
| États intentionnels et effets modaux | <i>Représentations</i> | <i>Projections</i> | <i>Assomptions</i> | <i>Instanciations</i> |

Fig. 3. Typologie des catégories modales

Je n'en dis pas plus, car cet article est déjà trop long, et prie les lecteurs et lectrices à qui viennent des objections au sujet de cette typologie de bien vouloir se reporter à mes autres travaux sur la question (en particulier, Badir 2020).

Conclusion

La conclusion sera consacrée à vanter les qualités de la théorie sémiotique des modes d'existence, notamment en vue de la caractérisation des états intentionnels et par comparaison avec la théorie des actes de langage.

Cette théorie est *grosso modo* compatible avec le sens commun comme avec la tradition philosophique. Cela apparaît important aux yeux des sémioticiens et sémioticiennes. La langue ordinaire et la tradition philosophique, surtout lorsque celle-ci devient une vulgate transmise par l'école et la culture, sont dépositaires d'une sagesse qu'il convient d'éclairer plutôt que de redresser. À l'encontre des conclusions de Searle (1982 : 69), l'analyse sémiotique n'amène pas à considérer que la langue est équivoque ou à ce point polysémique qu'il convient de s'en distancier dans la classification des états mentaux. Par exemple, *J'ai dû me tromper* exprime autant une projection que *J'ai dû aller au marché*, quand l'analyse des actes de langage conduirait à voir là, l'expression d'une croyance, ici, l'expression d'une obligation.

La théorie sémiotique des modes d'existence est systématique. Elle ne se contente pas d'énumérer des états mentaux, ainsi que c'est presque toujours le cas dans les essais philosophiques (celui de Kriegel faisant exception), mais tente de contenir leur variété selon un système sémantique.

Le critère de la qualité de présence qu'elle allègue pour cette systématisation est plus satisfaisant, du point de vue de la consistance théorique, que celui de la direction d'ajustement. Parce qu'il met en œuvre des forces intentionnelles conjointes, de visée et d'activation, il répond plus adéquatement aux passages, chevauchements et enchaînements inévitablement présents dans l'analyse des états intentionnels. Par exemple, *Je voudrais pouvoir croire que...* n'a pas à être tenu pour un mix de désir, de capacité et de croyance qui obligerait l'analyste à tourner de direction comme une girouette affolée. C'est simplement l'expression d'une représentation dont les forces intentionnelles sont tempérées.

Les qualités de présence permettent aussi d'expliquer avec un moindre coût théorique les expressions dites d'« actes de langage indirects ». Il paraît étrange de soutenir qu'une phrase aussi

banale que *Peux-tu me passer le sel ?* exprime deux actes de langage, l'un de manière directe, l'autre de manière indirecte, et qu'il faille, pour rendre compte de ces actes, en référer à des conditions de satisfaction. Je n'y vois, pour ma part, qu'une expression atténuée de visée exigée par les règles de vie en société.

Plus généralement, il faut voir que la théorie sémiotique des modes d'existence offre une description bien plus homogène et cohésive de l'esprit humain. Y discerner des facultés ou des types d'états intentionnels ne résulte que de l'analyse sémantique en vue d'expliquer les diverses qualités de présence propres aux états de choses et aux événements.

Enfin, cette théorie est déliée de tout intérêt à l'égard de « conditions de satisfaction » qu'un état intentionnel est supposé remplir pour sa validation. Cette suspicion de téléologie christiano-progressiste est absente de l'approche sémiotique. Décrire, oui ; expliquer, autant que possible ; juger de ce qu'il convient pour penser, jamais.

Bibliographie

AUSTIN, John L.

1970 *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.

BADIR, Sémir

2020 « La typologie sémiotique des modalités. Une mise au point », *Semiotica*, 234, p. 79-101. <https://doi.org/10.1515/sem-2018-0123>; mis en ligne le 01/04/2020.

2021 « Affectivité et modalités langagières », *Espaces linguistiques*, 3, 2021. DOI : 10.25965/espaces-linguistiques.365

2022, « Modalités et états mentaux », *Signata*, 13, 2022, <https://journals.openedition.org/signata/3443>

2024 « La théorisation sémiotique des modalités et le statut de la vérité », *Estudos semióticos*, 20-3.

DERRIDA, Jacques

1990 *Limited Inc.*, Paris, Galilée.

DEWALQUE Arnaud & GAUVRY Charlotte

2017 « Les théories représentationnelles » in Dewalque A. & Gauvry Ch. (dir.), *Conscience et représentation. Introduction aux théories représentationnelles de l'esprit*, Paris, Vrin, p. 3-53.

FONTANILLE, Jacques & ZILBERBERG, Claude

1998 *Tension et signification*, Liège, Mardaga.

GORSHKOVA-LAMY, Evgeniya & RUCHOT, Thierry

2020 « Les marqueurs de modalité dans les actes de langage directifs en russe », *ELAD-SILDA*, 4, <https://publications-prairial.fr/elad-silda/index.php?id=771>

GOSSELIN, Laurent

2010 *Les modalités en français. La validation des représentations*, Amsterdam, Rodopi.

2024, « Les modalités », in *Encyclopédie Grammaticale du Français*, en ligne : <http://encyclogram.fr>; DOI: <https://nakala.fr/10.34847/nkl.d75er13x>.

GREIMAS, Algirdas Julien

1983 *Du sens II*, Paris, Seuil.

GREIMAS, Algirdas Julien & COURTÉS, Joseph.

1979 *Sémiotique*. Dictionnaire raisonné du langage, Paris, Hachette.

GROUPE μ

2015 *Principia semiotica*, Bruxelles, Les Impressions nouvelles.

GRUMBACH, Éric.

1979 « Quelques relations entre modalité et actes de langage, intonation et personne », *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain - Vincennes*, 21, 1979. p. 71-75.

KRIEGEL, Uriah

2015, *The Varieties of Consciousness*, Oxford, Oxford University Press.

MURRAY, Sarah E.

2021 "Evidentiality, Modality, and Speech Acts", *Annual Review of Linguistics*, Vol. 7, Issue 1, pp. 213-233, <http://dx.doi.org/10.1146/annurev-linguistics-011718-012625>.

SCHANG, Fabien

2014 « Espace logique et modalités chez Wittgenstein », *Al-Mukhatabat*, 9, p. 230-242.

SEARLE, John R.

1972 *Les actes de langage*, Paris, Hermann.

1982 *Sens et expression*, Paris, Minuit.

1983 *Intentionality. An essay in the philosophy of mind*, Cambridge, Cambridge University Press.

1985 *L'intentionnalité. Essai de philosophie des états mentaux*, Paris, Minuit.

2009 *Making the Social World. The Structure of Human Civilization*, Oxford, Oxford University Press.

WITTGENSTEIN, Ludwig

1993 *Tractatus logico-philosophicus*, trad. de G.-G. Granger, Paris, Gallimard.

Pour citer cet article : Sémir Badir. « Direction d'ajustement ou qualité de présence. Sur la caractérisation des états intentionnels pour la taxinomie des actes de langage et la typologie des modalités », *Actes Sémiotiques* [En ligne]. 2025, n° 132. Disponible sur :

<<https://doi.org/10.25965/as.8787>> Document créé le 03/02/2025

ISSN : 2270-4957